

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 44^e COURSE DE COTE REGIONALE DE LAMURE-SUR-AZERGUES 6 et 7 SEPTEMBRE 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE

Organise les 6 et 7 septembre 2025 avec le concours de l'ECURIE HAUTE AZERGUES

Sous le patronage de la FFSA

Une compétition automobile régionale dénommée :

44^e COURSE DE COTE DE LAMURE-SUR-AZERGUES - 2025

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la montagne 2026 – coef. 1,
- Le Championnat de Ligue Régionale Automobile Rhône Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Rhône Alpes sous le **numéro R37 en date du mardi 20 mai 2025** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro 405 en date du mardi 20 mai 2025**.

Organisateur technique

Nom : ECURIE DE LA HAUTE AZERGUES

Adresse : MAIRIE – 69870 LAMURE-SUR-AZERGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Robert MORANGE	Licence n° 1981
Commissaires Sportifs	M. Bruno BIGOURDAN	Licence n° 243696
	Mme Hélène GUINAMARD	Licence n° 15981
Directeur de Course	M. Laurent BENOIT	Licence n° 46771
Directeur de Course Adjoint – DC VHC	M. Jacques SAPIN	Licence n° 5008
Directeur de course Adjoint stagiaire	M. Gilbert REVEL	Licence N° 208706
Commissaire Technique responsable	M Alain BILLOUD	Licence n° 13082
Commissaires Techniques adjoints	M. Alain PETITON	Licence N° 2732
Commissaire Technique	M Serge DEVIGNE	Licence n°236990

Commissaire Technique VHC	M. Jean-Claude CARRE	Licence n°13049
Médecin responsable	Mme Julie ARTAUD	
Chargé de la mise en place des moyens	Mme Claire DESSAIGNE	Licence n° 260979
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Corine BEFFY M. Bruno PETREQUIN	Licence n° 27682 Licence n° 8944
Chargé de presse	M. Emmanuel PERRIER	Licence n°259999
Chargé des Commissaires de route	M. Patrick SOUVY	Licence n° 236778
Chronométrateurs	M. Christophe GUINAMARD Mme Stéphanie TABARD..... M. Laurent LACOMBA	Licence n° 14571 Licence n° 154983 Licence n° 41897
Speaker	M. Henry BRUYERE	
Observateur	M. Jean-Claude RABATEL	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 2 septembre 2025 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le vendredi 5 septembre à 12 heures.

- Vérifications administratives le samedi 6 septembre de 15 h à 19 heures et le dimanche matin sur demande et sur RDV entre 7h et 7h45 (Tél. 06.12.54.30.08).
- Vérifications techniques le samedi 6 septembre de 15h15 à 19h15 et le dimanche sur demande et sur RV entre 7h15 et 7h45 (Tél. 06.12.54.30.08).

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 7 septembre 2025 à 8h15 sur les panneaux et par affichage numérique sur le site internet de l'Asa Centaure.

Briefing des commissaires le dimanche 7 septembre 2025 à 7h30 à la salle pluraliste de Lamure-sur-Azergues.

Briefing des pilotes le dimanche 7 septembre à 8h 15 sur la ligne de départ de la course.

Essais chronométrés le dimanche 7 septembre 2025 à partir de 8h30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 7 septembre 2025 à l'issue des essais chronométrés, sur les panneaux et par voie numérique.

Course

La course comprendra 3 ou 4 montées à l'issue des essais chronométrés, le dimanche 7 septembre 2025.

1ere montée de course : 10h30

2° montée de course : 13h30

3° montée de course : 15h30

4° montée de course : selon le temps disponible et décision de la DC

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

PODIUM le dimanche 7 septembre 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le dimanche 7 septembre 2025, 30 minutes après l'ouverture du parc

Les règlements correspondants aux prix distribués seront adressés (chèque) par courrier sous 10 jours ou seront effectués par virement bancaire sous 10 jours après réception du RIB du bénéficiaire à transmettre par email sur : contact@asa-centaure.com.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 7 septembre à 7 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 6 septembre 2025 de 15 heures à 19 heures, et le dimanche 7 septembre 2025 sur demande et sur RV de 7h15 à 7h45 (Tél. 06.12.54.30.08)

Lieu : Salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues (face à la gare)

Vérifications techniques le samedi 6 septembre 2025 de 15h15 à 19 h15, et le dimanche 7 septembre 2025 sur demande et sur RV de 7h15 à 7h45 (Tél. 06.12.54.30.08)

Lieu : Entreprise « DESPLACES Charpentes », 580 Av. de la gare, (zone artisanale) Lamure-sur-Azergues

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : RONZON

Adresse : RD 385 Lamure-sur-Azergues

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60€ TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 7 septembre 2025 à 8 heures.

Horaires des Vérifications administratives et techniques

	Samedi	Dimanche
Groupe N/FN	De 15h à 16h	De 7h à 7h45 sur demande exceptionnelle et sur RDV
Groupe A/FA	De 16h à 17h	
Groupe FC/FS/F2000	De 17h à 18h	
Groupe CNF/CN/CM	De 18h à 18h30	
Groupe D/E/E2SC/GT Sport/GTTS	De 18h30 à 19h15	

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CENTAURE - 15 place de la mairie – 69210 Lentilly

Jusqu'au mardi 2 septembre 2025 à 24 heures.

La demande d'engagement est en ligne sur le site de l'ASA CENTAURE (asacentaure.com/courses-de-lasa/lamure-sur-azergues-2025/) ou peut se faire sur le site : engagement.ffsa.org

- Les droits d'engagement sont fixés à **170 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et sont de 340 €, pour ceux n'acceptant pas la publicité optionnelle de l'organisateur.
- Droits réduits à **150€** pour les licenciés de l'ASA Centaure (acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur).

Pour être valables, les inscriptions devront obligatoirement être accompagnées des droits d'engagement, soit :

*** - Par Chèque à l'ordre de « ECURIE HAUTE AZERGUES » mais à adresser à l'Asa Centaure 15 rue de la mairie 69210 Lentilly, en précisant bien le prénom et le nom du concurrent au dos du chèque.**

*** - Par virement bancaire, en utilisant le RIB de « ECURIE HAUTE AZERGUES » en précisant bien le nom et prénom du concurrent dans le libellé du virement :**

IBAN : FR76 1780 6001 6593 3480 0200 075

BIC : AGRIFRPP878

Si le véhicule n'appartient pas au pilote, celui-ci doit présenter une attestation du prêt du véhicule concerné.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 toutes catégories confondues

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte 2025.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : non rachetable

Publicité optionnelle : indiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Lamure sur Azergues se déroule sur la D 44 :

- Départ : 50 m avant le panneau de fin d'agglomération de Lamure sur Azergues
- Arrivée : sur la ligne droite suivant la courbe gauche après le transformateur EDF
- Pente moyenne : 7%
- Longueur du parcours 1500 m

La course se déroulera en 3 ou 4 montées sous réserve de décision de la direction de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : en convoi en sens inverse de la course.

Parc de départ : situé du monument aux morts jusqu'à la gare

Parc d'arrivée : sur la D44, 500 m après la ligne d'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : du parc concurrent au monument au mort

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : située entre le monument aux morts et la gare

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au

- Parking à proximité de la salle polyvalente
- Parking place du marché de Lamure-sur-Azergues (parc prioritaire aux voitures ouvertes).
- Pour les VHC, le parking de la gare leur est réservé.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 6 septembre 2025.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D44, entre la ligne de départ et le pont SNCF.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : à la salle polyvalente
- pendant les essais et la course au parc départ au niveau du monument aux morts,
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : camion PC et chronos

Une diffusion des listes pourra être aussi effectuée sur le site de l'Asa Centaure (page Course de Côte)
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : à la mairie
Dès la fin des vérifications administratives de 8h30 jusqu'à la fin de l'épreuve

- **Téléphones permanence : n° 06.12.54.30.08 et n° 06 17 03 33 17**

Centre de secours le plus proche :

- Lieu : Lamure sur Azergues.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. CONFERENCE AUX COMMISSAIRES CHEFS DE POSTES (BRIEFING)

La conférence aux commissaires et chefs de poste (briefing) aura lieu devant la salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues le dimanche 7 septembre 2025 de 7h15 à 7h30.

La présence de tous les commissaires et chefs de poste y est obligatoire (feuille d'émargement).

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le 7 septembre 2025 à 8h 15 sur la ligne de départ de la course.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

La procédure de départ : se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées de course.

En cas d'ex-aequo le départage sera effectué par l'addition des deux meilleurs temps.

Classement définitif : à l'expiration du délai de réclamations.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au tableau d'affichage officiel situé 100 m avant la ligne de départ - camion chronos et pourront être diffusés sur le site internet de l'Asa Centaure.

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),

- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe (séries A et B confondues)
- un classement par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 septembre 2025 à l'issue de l'épreuve, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

Lieu : Place de la Mairie de Lamure-sur-Azergues.

Prix : les prix (par chèque) sont cumulables.

Nbre partants	GENERAL Séries A et B CONFONDUES	CLASSES				
		1	2	3 à 6	7 à 10	+ de 10
1 ^{er}	270€	45€	90€	110€	150€	180€
2 ^{ème}	230€			60€	100€	130€
3 ^{ème}	190€				50€	80€
4 ^{ème}						50€

Classement féminin :

Si plus de 3 partantes :

- 1^{ère} 90€ une coupe et un bouquet
- 2^{ème} 60€ une coupe et un bouquet
- 3^{ème} 30€ une coupe et un bouquet

Les prix ne sont pas cumulables avec ceux du classement général, le prix le plus élevé sera délivré.

Des coupes seront remises aux commissaires par tirage au sort.